

La Lettre d'Information des Français de l'Étranger

La lettre du département des Relations Internationales
et de la Coordination de la Cnav | MARS/AVRIL 2011 |

● Le paiement de votre retraite

L'Assurance retraite verse plus de 12,5 millions de retraites¹ dans plus de 180 pays. Nouvellement ou déjà retraité du régime général de la Sécurité sociale française, vous vous interrogez sur le paiement de votre retraite. Sachez que nous sommes chargés d'en assurer régulièrement le paiement. Vous trouverez dans cette lettre des informations sur la périodicité et les modalités de paiement ainsi que les justificatifs à fournir.

Quand la retraite est-elle versée ?

Votre retraite du régime général de la Sécurité sociale française vous est payée mensuellement et à terme échu². Elle est versée le 9 de chaque mois à votre établissement financier, d'après un calendrier³ fixé pour l'année en cours.

Si le 9 est un samedi, un dimanche ou un jour férié, la retraite est payée le premier jour ouvré suivant. Nous n'adressons pas d'avis de paiement mensuel.

exemple

La retraite de Patrick prend effet au 1^{er} mars 2011. La première mensualité à verser est donc celle du mois de mars 2011. La retraite étant payée à terme échu c'est-à-dire à la fin de la période pour laquelle elle est due, sa date de mise en paiement est le 11 avril 2011 (le 9 tombant un samedi).

BON à SAVOIR

Selon le pays dans lequel vous êtes payé et le mode de règlement retenu, le délai d'acheminement des fonds est plus ou moins long.

Les modalités de paiement

Votre retraite du régime général de la Sécurité sociale française vous est payée personnellement sauf si vous résidez au Mali. Dans ce cas, votre retraite est payée par l'intermédiaire de l'organisme de liaison du Mali (la caisse malienne de sécurité sociale).

Le paiement de votre retraite peut être effectué par virement dans un établissement financier français ou étranger sur un compte ouvert à votre nom. Le paiement par mandats cartes internationaux, lettre-chèque ou mise à disposition des sommes dues au guichet d'une banque est également possible.

N'hésitez pas à interroger votre caisse de retraite afin de connaître les possibilités qui vous sont offertes selon votre lieu de résidence.

¹ Chiffres au 31 décembre 2009.

² Si vous êtes retraité de la Crav d'Alsace-Moselle, votre retraite est payée à terme à échoir, c'est-à-dire qu'elle est payée au début de la période pour laquelle elle est due.

³ Retrouvez le calendrier des paiements 2011 sur notre site internet www.lassurance-retraite.fr, rubrique « Retraités, le paiement de votre retraite ».

La Lettre d'Information des Français de l'Étranger

**BON
à SAVOIR**

À tout moment vous pouvez demander un changement de mode de paiement ou de banque.

IMPORTANT !

Si vous changez de banque ou de coordonnées bancaires, vous devez nous envoyer un relevé d'identité bancaire récent et original sur lequel figurent le numéro IBAN et le code BIC de votre compte.

Les justificatifs

Vous devez produire une attestation d'existence et de résidence pour le premier paiement de votre retraite.

- Pour un paiement par virement sur un compte ouvert à l'étranger :
 - un relevé d'identité bancaire, accompagné d'une attestation complétée par l'établissement financier qui gère votre compte (un formulaire prévu à cet effet est envoyé par la caisse de retraite) ;
 - une attestation d'existence (*voir encadré*).
- Pour un paiement par lettre-chèque ou par mise à disposition des fonds au guichet d'une banque à l'étranger :
 - une attestation d'existence (*voir encadré*).

- Pour un paiement par virement sur un compte ouvert en France :
 - un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne ;
 - une attestation d'existence (*voir encadré*).

Qu'appelle-t-on « attestation d'existence » ?

Au moins une fois par an, votre caisse régionale de retraite vous adresse un formulaire intitulé « attestation d'existence » ou certificat de vie (*voir modèle du formulaire en dernière page de cette lettre*). Vous devez faire compléter cette attestation par l'autorité locale compétente de votre lieu de résidence (mairie, bureau de police) et la renvoyer à votre caisse régionale de retraite avant la date indiquée.

Chaque année deux mois avant la date anniversaire, une attestation d'existence vous est adressée. Néanmoins, il vous est possible d'envoyer une attestation d'existence avant que votre caisse régionale de retraite ne vous la demande. Elle peut être rédigée sur papier libre ou sur le formulaire de l'autorité locale compétente. Cette attestation devra être datée et comporter impérativement votre numéro de retraite ou de sécurité sociale français, la signature et le cachet de l'autorité locale compétente.

L'attestation d'existence est valable pendant un an à compter de la date à laquelle elle a été établie. Pour certains pays, cette attestation doit être produite tous les semestres ou tous les trimestres (*voir Annexe*). En l'absence de réponse dans le délai fixé, le paiement de votre retraite du régime général de la Sécurité sociale française est suspendu jusqu'à réception de l'attestation.

Pour plus d'informations : www.lassuranceretraite.fr

Cnav - Information des Français de l'étranger
75951 Paris cedex 19

Annexe

Voici quelques exemples de périodicité de demande d'attestation d'existence pour une résidence dans un pays de la zone d'application des règlements communautaires ou dans un pays ayant signé une convention de sécurité sociale avec la France.

Votre pays de résidence

La périodicité de demande d'attestation d'existence

Algérie	annuelle
Allemagne	annuelle
Andorre	annuelle
Autriche	annuelle
Belgique	annuelle
Bénin	annuelle
Bosnie-Herzégovine	annuelle
Bulgarie	annuelle
Cameroun	annuelle
Canada	annuelle
Québec	annuelle
Cap-Vert	annuelle
Chili	annuelle
Chine	annuelle
Chypre	annuelle
Congo	trimestrielle
Corée du nord	trimestrielle
Corée du sud	annuelle
Côte-d'Ivoire	annuelle
Croatie	annuelle
Danemark	annuelle
Espagne	annuelle
Estonie	annuelle
États-Unis d'Amérique	annuelle
Finlande	annuelle
Gabon	trimestrielle
Grèce	annuelle
Guernesey	annuelle
Hongrie	annuelle
Îles vierges britanniques	annuelle
Irlande	annuelle
Islande	annuelle
Israël	annuelle

Votre pays de résidence

La périodicité de demande d'attestation d'existence

Italie	annuelle
Japon	annuelle
Lettonie	annuelle
Liechtenstein	annuelle
Lituanie	annuelle
Luxembourg	annuelle
Mali	semestrielle
Malte	annuelle
Maroc	annuelle
Mauritanie	semestrielle
Monaco	annuelle
Monténégro	annuelle
Niger	trimestrielle
Nouvelle-Calédonie	annuelle
Norvège	annuelle
Pays-Bas	annuelle
Philippines	annuelle
Pologne	annuelle
Polynésie française	annuelle
Portugal	annuelle
République tchèque	annuelle
Roumanie	annuelle
Royaume-Uni	annuelle
Saint-Marin	annuelle
Sénégal	semestrielle
Serbie	annuelle
Slovaquie	annuelle
Slovénie	annuelle
Suède	annuelle
Suisse	annuelle
Togo	trimestrielle
Tunisie	annuelle
Turquie	annuelle

N° de S.S. :
Suivi par :
Secteur :
Téléphone :

N'oubliez pas d'indiquer sur vos courriers
le secteur et le numéro de Sécurité sociale

Attestation pour le paiement des retraites

Madame, Monsieur,

Le

Pour nous permettre de poursuivre le paiement de votre retraite, vous devez nous faire parvenir cette attestation, complétée par l'autorité compétente de votre pays de résidence (mairie, etc.).

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

L' Agent Comptable.

Important :

sans réponse le _____

nous interrompons le paiement de votre retraite jusqu'à réception de cette attestation.

Attestation d'existence

(À compléter par l'autorité compétente du pays de résidence)

Nous soussignés - Wir die unterzeichnenden - We the undersigned, نحن، المضييين لئفله، Los abajos firmantes - Noi sottoscritti - Nós abaixo assinados
Aşağıdaki imzanın sahibi biz.....

de - von - of - من - de - di - de

certifions que M. / Mme - Berstätigen hiermit dass Herr / Frau - Hereby certify that Mr / Mrs / Miss السيدة/السيد - Certificamos que el Sr / la Sra

Certifichiamo che il Sig. / la Signora - Certificamos que o / a Senhor/a

Nom de naissance - Geburtsname - Surname - إسم الولادة - Apellidos - Cognome di nascita - Apelido(s) de nascimento - genç kızlık soyadı

Prénom(s) - Vorname - First name(s) - الإسم الشخصي - Nombre(s) - Nome(i) - Nome(s) próprio(s) - adı

Nom marital - Familienname - Married name - إسم الزوجية - Apellidos del esposo - Cognome acquisito - Apelido(s) de familia - evlendikten sonraki soyadı

Date de naissance - Geboren am - Born on - تاريخ الولادة - Nacido(a) el dia - Data di nascita - Data de nascimento - doğum tarihi

Demeurant - Wohnhaft in - Whose address is - الساكن(ة) ب - Con domicilio en - Residente - Morada - adresi

Nationalité - Staatsangehörigkeit - Nationality - الجنسية - De nacionalidad - Cittadinanza - Nacionalidade - tabiyeti.....

Est vivant(e) pour s'être présenté(e) aujourd'hui devant nous - Lebt und sich heute bei uns gemeldet hat - Is alive, having appeared before us today

هو(هي) على قيد الحياة كونه(ها) امتمت(ت) أمامنا في يومنا هذا - - Vive en el dia de la fecha por haberse personado ante nosotros - È vivente per esserci presentato(a) oggi

davanti a Noi - Na presente data é vivo por se ter apresentado perante nós - olan Bay / Bayan 'ın bugün huzurumuza çıktığını ve halen hayatta olduğunu onaylız

À - Ort - At - ب - En - A - Em - Belgenin düzenlendiği yer.....

Le - Datum - On - يوم - A - Il - Aos -Tarih _____

Signature et cachet - Unterschrift und Stempel - Signature and stamp -

الإمضاء والطابع - Firma y sello - Firma e timbro -

Assinatura e carimbo -imza ve damga